

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU JEUDI 25 MAI 2023 A 19 HEURES
--

Date de convocation : 04/05/2023

SOMMAIRE :

- 1 – DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » :
 - . DEFINITION DU PERIMETRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (O.R.T.) ;
 - . AXES COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE ;
- 2 – SCHEMA DIRECTEUR DE SECURISATION EAU POTABLE – CONVENTION MANDAT AVEC LA C.C.2.S.O. ;
- 3 – LEGS DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION ;
- 4 – BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE ;
- 5 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE 3EME PHASE ;
- 6 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT DE GRADE ;
- 7– QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	LELEU Linda
RENAUX Jean-Michel	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
GREVIN Cécile	VAN OOTEGHEM Clarisse
FAY José	DE TOMI Isabelle
VASELLI Bérengère	BROISSART Dominique
BOULANGER Héloïse	

Excusés : Mme RONGIER Marie-Laure ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. ESTIENNE Romain ayant donné pouvoir à Mme BOULANGER Héloïse, M. MANCAUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme DE TOMI Isabelle, M. DEVISMES Arnaud ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, Mme BRKA Virginie, M. DENIS Mathieu, M. THIERRY Patrick.

Absent non excusé : M. DUCROCQ Jonathan.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2023 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – DISPOSITION PETITES VILLES DE DEMAIN : DEFINITION PERIMETRE ORT ET AXES COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le diagnostic dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » a été réalisé en interne par les élus, la directrice générale des services et la cheffe de projet, par groupes de travail. Il remercie à ce titre les personnes qui se sont impliquées dans cette démarche et salue le travail remarquable réalisé par Alice, notre cheffe de projet.

Chacun a été destinataire du projet de la convention cadre et du périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT).

M. le Maire rappelle les axes stratégiques de la CC2SO :

- Améliorer l'attractivité économique et veiller à un développement économique équilibré et diversifié sur le territoire ;
- Favoriser le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire ;
- Assurer le maintien et le développement des services à la population, notamment la mobilité pour tous et partout ;
- Préserver et valoriser l'environnement, les paysages ainsi que les potentiels de nature dans une perspective touristique.

Les orientations de la Commune de CONTY vont dans ce sens et les axes retenus dans la convention cadre sont :

- Renforcer l'attractivité commerciale et les services ;
- Diversifier, compléter et requalifier le parcours résidentiel ;
- Valoriser et promouvoir les atouts patrimoniaux bâtis et naturels ;
- Prendre soin de l'humain ;
- S'engager dans la transition écologique, énergétique et résilience territoriale.

Les plans d'actions pour ces orientations sont à définir. Pour l'axe habitat, la fiche action a déjà été rédigée.

Après s'être fait donné toutes explications sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) tel qu'il est proposé ;
- Adopte le projet de convention cadre ;
- Autorise le Maire à signer la convention cadre « petites villes de demain » et les éventuels avenants et autres documents relatifs à ce dispositif « petites villes de demain » qui amenderont la convention cadre.

II – SCHEMA DIRECTEUR DE SECURISATION EAU POTABLE – CONVENTION MANDAT AVEC LA C.C.2.S.O. :

M. le Maire informe l'assemblée que la C.C.2.S.O. va assister la Commune pour la réalisation d'un schéma directeur de sécurisation eau potable. Ce portage de l'étude pourra être assuré par la C.C.2.S.O. par convention de mandat.

La Commune devra rembourser à la C.C.2.S.O. le montant de la dépense de 4 203 €uros TTC, montant comprenant la déduction des subventions de l'Agence de l'Eau.

Vu l'article L 5214.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ce schéma directeur de sécurisation et confie le portage de cette étude à la C.C.2.S.O..

Le Conseil Municipal autorise également le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

M. le Maire informe l'assemblée que cette étude diagnostic du service eau potable sera très utile au moment du transfert de la compétence eau potable qui doit intervenir pour le 1^{er} janvier 2026 au plus tard, sauf si la réglementation venait à évoluer d'ici là.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence assainissement est transférée à la C.C.2.S.O. à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il a été décidé de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Caroline Follet avant le transfert.

III – LEG EN FAVEUR DE LA COMMUNE :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Maître LEROUX-GAQUERE, Notaire de MOREUIL concernant un leg en faveur de la Commune dans le cadre d'une succession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce leg et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

IV – INSTALLATION BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme qui souhaite doter la Commune d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques, à l'angle de la rue de la Ligue et de la rue de la Poste.

Le montant de cette opération s'élève à 49 530 €uros TTC et la contribution de la Commune est de 0 €uro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

V – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE DE CONTY – 3EME PHASE :

Au cours de la visite de Mme la Ministre de la Culture sur Conty, les services de la DRAC ont confirmé leur soutien financier pour la 3^{ème} phase des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Antoine et propose à l'assemblée de délibérer dès maintenant afin au titre de la programmation 2024, avec possibilité de commencement anticipé des travaux fin 2023.

La réactualisation des marchés de la cette phase a été demandé au maître d'œuvre, M. BRUNELLE Vincent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter dès maintenant la subvention auprès de la DRAC pour la 3^{ème} phase de la restauration.

M. le Maire propose à l'assemblée de prévoir l'inauguration des phases 1 et 2 en fin d'année. Cet évènement sera l'occasion de remercier les financeurs de cet investissement conséquent.

VI – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX ET AVANCEMENT DE GRADE :

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux en tenant compte des éléments suivants :

- Avancement de grade d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
- Recrutement d'un adjoint administratif contractuel à compter du 5 Juin 2023 à hauteur de 20 H/semaine afin d'assurer le dispositif de recueil des titres sécurisés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire rappelle que le Centre de Secours sera financé en partie par les 16 communes de la première couronne à hauteur de 30% de 930 000 Euros (montant estimatif d'origine). L'estimation du projet actuel semble plus élevée mais toutefois le coût pour les collectivités sera identique. La C.C.2.S.O. devrait prendre en charge 5%.

M. le Maire propose à l'assemblée de baptiser la future caserne du nom de Jacques DUHAMEL ancien chef du centre de Conty pendant de nombreuses années. La première pierre sera posée lors du congrès des pompiers le 23 Septembre prochain.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental organise sur Conty, à l'Auberge du Village un concert dans le cadre du festival des bistrots le 23 Juillet prochain.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'il a assisté à une visite du casernement de gendarmerie. Dans l'ensemble les gendarmes sont satisfaits des travaux réalisés régulièrement sur les logements et les bureaux. Toutefois il sera à envisager le remplacement de la clôture afin de l'élever à 2 mètres au lieu d'1 mètre 40 actuellement.

Toutefois la priorité reste l'isolation et l'amélioration énergétique des bâtiments.

M. RENAUX Jean-Michel souhaite également aborder les problèmes rencontrés sur les jardins communaux chemin Saint-Martin. Ils sont régulièrement squattés et dégradés par des personnes non autorisées. L'intervention de la gendarmerie a été sollicitée.

Afin d'éviter le rassemblement de personnes sur le site, il est décidé de démonter la cabane de jardin située sur l'une des parcelles.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse confirme le passage régulier de la gendarmerie dans le secteur.

M. RENAUX Jean-Michel demande également que les parcelles non occupées et les alentours des jardins soient entretenues.

M. RENAUX Jean-Michel revient également sur les problèmes de salubrité rencontrés rue Basse Lombardie, dus au fait qu'une personne nourrit sur la voie publique les chats qui envahissent la rue et provoquent des problèmes d'hygiène et de sécurité (excréments sur la voie publique et les propriétés voisines, croquette sur les trottoirs les rendant glissant...).

Un courrier a été adressé à la responsable qui poursuit malgré tout. Il est proposé de porter plainte auprès de la Gendarmerie à l'encontre de cette personne.

Mme GREVIN Cécile informe qu'elle a pris contact avec la Mairie de LONGUEAU qui rencontrait les mêmes problèmes. Une solution semble avoir été trouvée, elle attend une confirmation de la part des services municipaux de LONGUEAU.

M. RENAUX Jean-Michel est satisfait du succès rencontré lors de l'exposition qui a reçu 770 visites avec de bons retours.

Mme GREVIN Cécile invite les conseillers à participer aux courses de caisses à savon organisées sur Wailly ce dimanche 28 mai qui accueillera 32 participants dont 17 amateurs.

Elle rappelle également le premier salon du bien-être qui se déroulera les 3 et 4 juin prochains dans la salle des fêtes de Conty.

La réderie de l'ascension a connu une belle fréquentation et une météo clémente.

M. FAY José informe l'assemblée que la réception des travaux de construction du centre technique municipal est prévue fin juin. L'inauguration de cette nouvelle structure est envisagée en septembre.

M. FAY José informe l'assemblée de la réhabilitation du logement communal rue du Marais par les agents techniques communaux qui réalisent un excellent travail.

Mme VASELLI Bérengère s'étonne que le territoire de la CC2SO ne soit pas présent pour les événements sportifs organisés par le Département. M. le Maire précise que la CC2SO n'a pas candidaté. Sur le canton, seul Ailly-sur-Noye (chef-lieu de canton) participera.

Mme BOULANGER Héloïse signale le problème de stationnement sur le Hameau de Luzières notamment route de Monsures. Les véhicules se stationnent sur les trottoirs obligeant ainsi les piétons, dont des enfants, à circuler sur la route.

M. le Maire précise qu'une note a été distribuée dans la journée dans toutes les boîtes aux lettres rappelant que le stationnement sur les trottoirs était interdit. Des marquages au sol seront réalisés afin de visualiser les zones autorisées. De plus, il a été demandé de mettre les containers, les jours de collectes, sur le bord de la route et non plus sur les trottoirs trop étroits.

Si la réglementation n'est pas appliquée, il sera demandé l'intervention de l'ASVP.

Mme BOULANGER Héloïse précise que dans le cadre des travaux d'éclairage public, les mâts en bois ont été retirés, restent à enlever les poteaux béton.

M. RENAUX Jean-Michel signale également que deux candélabres sont perdus dans les arbres route de Belleuse, il conviendra de prévoir un élagage.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte demande si nous avons eu des nouvelles de la SAUR concernant le goût de l'eau potable. Toujours pas à ce jour, un courrier recommandé leur sera adressé.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte signale à nouveau le problème récurrent de la vitesse des automobiles rue Guy de Ségonzac et demande s'il est possible de limiter cette voie à 30 km/heure. Ce problème d'incivilité routière existe sur l'ensemble de la Commune même sur les zones déjà limitées à 30 km/heure.

Mme VASELLI Bérengère signale également qu'il conviendra de prévoir des aménagements sur la route de Belleuse et d'anticiper les problèmes avant l'ouverture de la caserne des pompiers et du centre technique municipal.

M. le Maire rappelle qu'un essai avait été réalisé il y a quelques années sans que celui-ci soit concluant.

Mme LELEU Linda rejoint cet avis, les panneaux n'empêchent pas les excès de vitesse.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour limiter tout le territoire de la Commune y compris Luzières et Wailly à 30 km/heure.

Ce projet sera soumis à une prochaine commission.

Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte souhaite rendre plus attractif le panneau lumineux d'information place du Général de Gaulle en diffusant des proverbes ou citations.

M. le Maire, rejoint par Mme VASELLI Bérengère, estime que ceci occasionnerait beaucoup de travail. Le panneau lumineux a un but d'information.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse demande si un élu peut se charger de mettre en place des permanences pour recevoir les demandes de logement. En effet, compte tenu des attributions passées qu'elle avait en charge, elle est régulièrement dérangée par des personnes en recherche d'habitation. Mme BOULANGER Héloïse propose de communiquer à nouveau sur les démarches à effectuer dans le cadre de la recherche de logement.

Mme DE TOMI Isabelle suggère que la Commune communique sur le fait que les deux roues non motorisés sont autorisés par le code de la route à emprunter les voies en sens unique.

M. le Maire pense que, même si cette pratique est autorisée, il est difficile d'inciter les deux roues à le pratiquer car sur certaines voies de la commune, ceci peut occasionner des dangers. Imaginez croiser un groupe de cyclistes rue du Général Debeney en contre sens. La prudence est prioritaire.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 Heures 30.